

FORMATIONS AUX METIERS DE LA NATATION

Intitulé	Formule	Dates	Examen	Durée en heures	Tarifs*	Nombre min./max. de stagiaires
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique BNSSA	PSE 1 (BNSSA)	09 au 13/02/2026 06 au 10/04/2026		39 h	530 € 450.50 € ¹	08/12
	BNSSA = stage 1 semaine = du lundi au samedi	Sélection pour les élèves : Date à confirmer Sélection pour les personnes extérieures : Date à confirmer		½ journée	63 €	06 / 24
		Session 1 : SESSION 1 du 13 au 18 avril 2026	SESSION 1 18 avril 2026	39 h	568 € 483 € ¹	12/24
	Session 1 :	SESSION 1 17 au 18 avril 2026	SESSION 1 18 avril 2026	8 h	164.50 € 140 € ^{1,2}	08 / 24
Formation Continue BNSSA (recyclage)	Session 1 :	SESSION 1 17 au 18 avril 2026	SESSION 1 18 avril 2026	8 h	164.50 € 140 € ^{1,2}	08 / 24
Brevet Professionnel de l'Education Populaire et des Sport, Activités Aquatiques et de la Natation BPJEPS AAN	Dépôt des dossiers TEP et sélection	Date limite de dépôt des dossiers : Date à confirmer	TEP et sélection => Date à confirmer	½ journée	77.50 €	06 / 24
	Formation 2026 <i>Sous réserve de la validation de déclaration de session par la DRAJES</i>	Session 2026 <i>Sous réserve de la validation de déclaration de session par la DRAJES</i>		616 h + 525 h de stage	Formation continue En apprentissage*	12 / 16
Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur-Sauveteur CAEP MNS	2 sessions	SESSION 1 Thonon les Bains SESSION 2 Ugine	Thonon les Bains Ugine	18h+ 3h épreuves	337 € 286 € ²	12 / 24

Document non contractuel susceptible de modifications. *tva non applicable art 261 4-4 a et suivants du CGI attention : nouveau tarif pour les formations 2026

*** En apprentissage :** Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise. Aucun coût de formation pour l'apprenti.

¹ Le tarif est réduit est accordé aux élèves et étudiants du CFMM + les adhérents de l'association CFMM + les membres du personnel

² Le tarif réduit est accordé aux adhérents de la FNMNS (copie carte adhérent) uniquement pour les **CAEP MNS** et **FC BNSSA**